ASSEMBLÉE NATIONALE

19 janvier 2021

RÉNOVANT GOUVERNANCE SERVICE PUBLIC EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT EN GUADELOUPE - (N° 3669)

Adopté

AMENDEMENT

N º CL22

présenté par
Mme Benin, rapporteure

ARTICLE PREMIER

À la seconde phrase de l'alinéa 3, après le mot :

« réponse »,

insérer les mots :

« des organes délibérants ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.